Image not found or type unknown

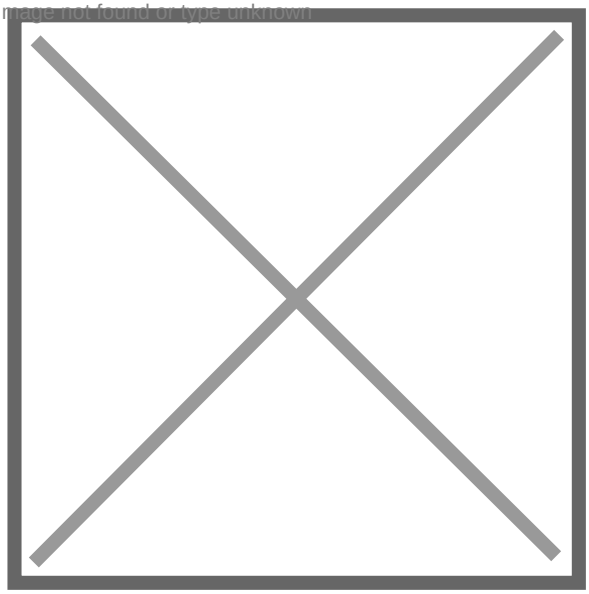

Achat en ligne paye, un an non livré

Par **Eribo**, le **13/10/2012** à **11:37**

Bonjour,

J'ai acheté il y a un an sur internet dans un magasin Français deux optiques pour appareil photo numérique, pour un montant dépassant 5000 euros
Ces optiques n'étaient pas disponibles (mais devaient l'être verbalement selon le vendeur assez vite , 1 ou 2 mois maximum)
entre temps j'ai trouvé et acheté ailleurs une de ces optiques et demandé au vendeur de me faire un avoir

Quel recours ai je actuellement pour soit récupérer ma mise , soit la reporter sur un avoir pour autre chose (mais pas dans un an !) ?

Merci

Par **pat76**, le **13/10/2012** à **16:16**

Bonjour

vous aviez envoyé une lettre recommandée avec avis de réception pour demander le remboursement de votre commande puisque la date de livraison qui vous avait été indiquée au départ est très largement dépassée.(article L 114-1 du Code de la consommation)?

Par **Eribo**, le **13/10/2012** à **16:22**

Merci beaucoup pour votre réponse

Non je n'ai rien envoyé du tout ne connaissant pas les lois à ce sujet et préférant agir en souplesse pour ne rien perdre
J'ai commandé d'autre materiel à la place comptant utiliser cet argent comme un avoir , mais ce matériel ne sera disponible qu'en Février ou Mai

J'ai commandé et payé en Novembre et Décembre 2011 , quel est mon délai limite pour demander le remboursement ?

Si je lis cet article L 114-1 du Code de la consommation comme à peu près tout les articles de loi je le trouve assez inintelligible
ai je dépassé le délai où on doit réclamer son argent ?
est ce qu'il y a un délai limite pour le réclamer ?
quel est le délai légal de livraison ? en tenant compte que je n'ai pas versé des arrhes mais la totalité du prix

je ne comprend pas cette partie
" Le consommateur exerce ce droit dans un délai de soixante jours ouvrés à compter de la date indiquée pour la livraison du bien ou l'exécution de la prestation."
Le delai de livraison est de 60 jours ou bien j'ai 60 jours pour reclamer une fois le delai dépassé ? et en ce cas quel est le délai légal de livraison ?

merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés